



POUR UN ETE EN TOUTE SECURITE DANS LES HAUTES-PYRENEES

Le Préfet des Hautes-Pyrénées rappelle les différents dispositifs et moyens mis en place par les services de l'État : police, gendarmerie, DDCSPP pour **assurer la sécurité de tous en cette période estivale**.

1. Opération tranquillité vacances

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV), opération nationale, permet une surveillance gratuite des habitations en l'absence des occupants, lorsque ceux-ci se sont absentés pour une semaine ou plus longtemps.

Il faut pour cela **signaler son absence auprès des services de police ou de gendarmerie**. Des patrouilles aux abords immédiats des habitations signalées sont alors effectuées, de jour comme de nuit.

Dans le cadre du **plan national de lutte contre les cambriolages**, l'opération est étendue, depuis septembre 2013, **tout au long de l'année**.

À l'occasion de la demande du bénéfice de l'OTV, le demandeur indique son adresse précise, la période de son absence, les coordonnées d'une personne pouvant être avisée en cas d'anomalie détectée.



Contre les **cambriolages**,
ayez les **bons réflexes** !



Contre les **cambriolages**,
ayez les **bons réflexes** !

Ce contact est également l'occasion de délivrer aux personnes qui s'absentent de leur domicile **des conseils utiles pour se prévenir des cambriolages**, tels que :

- verrouiller soigneusement portes et fenêtres en quittant son domicile
- répertorier ses objets de valeurs et les prendre en photo
- relever les numéros de série du matériel informatique et vidéo
- entreposer argent et objets précieux ailleurs que dans les chambres et salles de bain
- ne pas conserver chez soi une somme d'argent importante
- laisser à sa maison son apparence habituelle, faire vider sa boîte aux lettres par un tiers
- ne pas laisser de message d'absence sur son répondeur.

Le départ en vacances peut être aussi l'occasion d'installer un **dispositif de télésurveillance domestique** (détecteur d'intrusion, visionnage par webcam et renvoi d'alerte sur téléphone mobile, par exemple.) Ce type de dispositif est de moins en moins onéreux et de plus en plus facile à mettre en œuvre.

Les voisins doivent également avoir le réflexe d'appeler immédiatement le « 17 – police-secours » s'ils sont témoins d'un comportement suspect aux abords d'une résidence, particulièrement lorsqu'ils savent que celle-ci est inoccupée.

Au 10 juillet 2014, 200 demandes « tranquillité vacances » avaient été enregistrées par la DDSP ou la gendarmerie sur le département.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du Ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Operation-tranquillite-vacances>

2. Sécurité routière

Le Préfet a également mobilisé l'ensemble des forces de l'ordre pour lutter de manière préventive et répressive contre l'insécurité routière. En effet, chaque été, les vacances sont synonymes de perte de vigilance et de comportements à risque.

L'effort porte essentiellement sur **la sécurisation des flux aux périodes de grands chassés croisés**, comme cela a été le cas pour le week-end du 14 juillet et sur **la lutte contre les violations du code de la route** :

- excès de vitesse,
- taux d'alcoolémie au-dessus de la limite autorisée,
- consommation de stupéfiants,
- conduite sans permis de conduire et/ou sans assurance,
- comportements à risque : dépassements dangereux, non respect des feux...

Les contrôles routiers des services de police et de gendarmerie **ont également été renforcés sur les grands axes routiers et à proximité des bars, discothèques et lieux de soirées festives.**

Pour votre sécurité et celle de vos proches sur la route, **il vous appartient de respecter les règles du code de la route et d'adopter des gestes simples** : laisser le volant en cas de fatigue, faire une pause toutes les 2 heures, faire une vraie nuit de sommeil avant un long trajet, choisir par avance celui qui ne boira pas et conduira au retour de la soirée ...

Site internet utile : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>



3. Opération interministérielle vacances

L'OIV, opération nationale déployée partout en France du 1^{er} juin au 15 septembre où se développe une importante activité touristique et a pour objectif de permettre au consommateur-vacancier

- de faire jouer pleinement la concurrence reposant sur une information transparente et loyale,
- et de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de qualité et de conformité.

Les services de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) sont mobilisés **tout l'été pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions et la sécurité la plus rigoureuse des produits alimentaires ou non alimentaires et des prestations de service.**



L'OIV s'organise autour de 3 axes principaux de prévention et de contrôle :

- **les marchés forains.** Des contrôles sont effectués, visant les prix et les mentions valorisantes des produits et la sécurité des produits. Les vérifications portent notamment sur les allégations mettant en avant les modes de production (« producteur », « fermier », « artisanat local ») ainsi que l'origine des produits (alimentaires et autres).
- **la sécurité des activités sportives et de loisirs.** Des contrôles sont effectués sur les bases de loisir, de canoë-kayak et les centres hippiques... ;
- **l'hébergement de vacances.** Des contrôles sont effectués dans les campings, les locations saisonnières, l'hébergement dit « atypique ». Les offres sur internet sont également contrôlées. Enfin, une attention toute particulière est portée sur le contrôle du classement des hébergements touristiques et le contrôle des chambres d'hôtes.

Site internet utile : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>, Brochure "Mes vacances 2014"

4. Se baigner sans danger

- **Respect de consignes de sécurité élémentaires**

En période estivale, les baignades dans un lac, une rivière ou une piscine riment trop souvent avec accident de noyade, en particulier chez les jeunes enfants.

C'est pourquoi il est important de rappeler et d'adopter les bons réflexes pour profiter de l'été avec sérénité :

- **Équipez** vos enfants de **brassards**, **ne les quittez jamais des yeux** et **accompagnez-les** au bord de l'eau,
- **Apprenez** à nager à vos enfants le plus tôt possible,
- **Respectez les consignes** locales de sécurité et **baignez-vous** dans les zones surveillées,
- **Ne surestimez jamais** vos capacités physiques,
- **Entrez progressivement** dans l'eau et **évit**ez les baignades dans les 2 heures qui suivent un repas copieux ou une consommation d'alcool,
- **Équipez** vos piscines privées d'un **dispositif de sécurité** : barrière, abris de piscine... La vigilance des adultes reste toutefois indispensable pour éviter les accidents.



Site internet utile : <http://www.inpes.sante.fr/> , brochure « Mode d'emploi de la baignade »

- **Qualité de l'eau**

Évaluer la qualité des eaux de baignades est une priorité pour prévenir les risques sur la santé des baigneurs.

En Hautes-Pyrénées, il existe 3 zones de baignades en eaux douces, dont une privée, **dont la qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance sanitaire par l'Agence régionale de santé (ARS)**. Cette qualité est évaluée sur la base des résultats d'analyses d'échantillons d'eau prélevés sur une période allant de 10 à 20 jours avant l'ouverture de la saison. Ces prélèvements sont ensuite renouvelés de manière hebdomadaire ou bimensuelle pendant la période d'ouverture du public.

Site internet utile : <http://www.ars.midipyrenees.sante.fr/Les-baignades-en-Midi-Pyrenees.131994.0.html>

5. Sécurité en montagne

La montagne requiert de la part des promeneurs et des randonneurs **le respect de précautions élémentaires** pour partir en toute sécurité.

Randonner en toute sécurité, c'est avant tout se préparer et s'organiser : :

- **Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (brouillard, orages...) et d'accessibilité du moment.**
- Tenez compte de votre forme physique et de votre niveau technique dans le choix de l'itinéraire ;
- N'oubliez pas de quoi vous orienter : descriptif de l'itinéraire, cartes, boussoles... et sachez vous en servir ;
- Ne partez pas seul, indiquez à un proche l'itinéraire et l'horaire de retour prévus, partez tôt afin d'éviter les orages de l'après midi ;
- Equipez-vous de bonnes chaussures ;
- Partez tôt le matin : « la montagne appartient à ceux qui se lèvent tôt » ;
- Emportez-vous avec vous le « **fond de sac** » qui comprend :
 - de quoi *se protéger du froid* (gant et bonnet selon la météo – veste polaire par exemple)
 - de quoi *se protéger du soleil* (chapeau, lunette de soleil, crème solaire)
 - de quoi *se protéger de la pluie* (imperméable respirant si possible)
 - de quoi *se soigner* : la trousse de 1ère urgence
 - une *lampe* de poche ou frontale
 - un *sifflet* pour être localisé très facilement
 - de quoi *s'alimenter en eau et en nourriture* en cours de route.
- Si vous avez un *téléphone portable*, ne le laissez pas dans la voiture. Mais attention, il ne « passe pas » partout !
- Soyez prudents vis-à-vis des troupeaux d'animaux en estive.

Pour certaines sorties et parce que la présence de neige est encore importante en altitude (>2400m), les secouristes du PGHM et de la section montagne de la CRS 29 rappellent **qu'il est nécessaire de s'équiper de matériels techniques tels que crampons et piolets afin d'éviter chutes et glissades.**

Pour ceux qui débutent dans ce milieu, il est recommandé de s'adjoindre les services de professionnels de la montagne tels que les guides de haute montagne et les accompagnateurs en moyenne montagne.

Sites internet utiles :

- Météo France-montagne : <http://france.meteofrance.com/france/montagne>
- <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/Pratiquer-l-ete/article/Sports-de-montagne-15239>